

La Capelle et Masmolène
le 05/03/2025

à

cf. destinataires
ci-dessous

Objet : réunion préalable à l'assemblée générale constitutive de l'association de préfiguration du PNR des Garrigues gardoises

Destinataires : maires des communes concernées par les deux études de faisabilité et d'opportunité + chambres consulaires, présidents des intercommunalités, conseillers départementaux, conseillers régionaux, préfet.

Chers collègues,

Suite aux deux études de faisabilité et d'opportunité de 2018 et 2023 pour la création d'un Parc naturel régional des Garrigues, les communes ont souhaité passer à l'étape suivante en délibérant très majoritairement pour la création de l'association de préfiguration.

Le conseil régional n'a pas souhaité, en octobre 2024, adhérer à l'association de préfiguration malgré le courrier signé par 48 maires du territoire envoyé le 29 mai 2024 (cf. en PJ). Réunis en février 2024 à Méjannes le Clap, ces derniers avaient acté dans tous les cas la continuité du projet.

La poursuite de la démarche passe par la création de l'association de préfiguration sur la base de la modification des statuts initiaux sur lesquels les communes avaient délibéré en 2023. Vous trouverez ci-joint les statuts modifiés présentant les modifications principales suivantes :

- Nom : préfiguration du PNR des Garrigues gardoises
- Ajout d'objet supplémentaire : « l'animation du territoire en vue de l'adhésion du Conseil régional Occitanie et du Conseil département du Gard via une modification des statuts »
- Collèges : passage à 3 collèges de communes (Pays d'Uzès, Pont du Gard, autres communes du périmètre) et suppression des collèges du conseil régional et départemental.
- Cotisation unique : 100 € pour toutes les communes et les consulaires

Nous vous invitons **le samedi 5 avril de 17h à 19h** au Prieuré Saint Nicolas de Campagnac à Saint Anastasie pour valider les statuts et préparer l'assemblée générale constitutive de l'association qui pourrait avoir lieu en juin prochain.

A cette occasion nous pourrions échanger avec des élus et techniciens des PNR invités par l'association des amis, écouter les forces vives du territoire (maires, consulaires, associations) et se projeter vers l'assemblée générale constitutive (cf. programme joint ci-dessous).

Afin de préparer au mieux le moment de convivialité qui suivra, merci de nous confirmer votre présence par mail à mairie.lacapelleetmasmolene@orange.fr et nous adresser en amont vos remarques / suggestions sur le projet de statuts.

Xavier GAYTE*

Maire de La Capelle et Masmolène

Thierry ASTIER*

Maire de Pouzilhac

* : co-signataire avec 46 autres maires de la lettre adressée à Carole DELGA le 29 mai 2024 (cf. PJ)

Réunion préalable à l'AG constitutive de l'association de préfiguration du PNR des garrigues gardoises Programme et déroulé

Samedi 05 avril 2025 de 17h à 19h

au Prieuré Pont Saint Nicolas de Campagnac Saint Anastasie

Modérateur : Aurélien Colson, professeur à l'ESSEC, directeur du Centre IRENE sur la négociation et la médiation.

17h-17h15 : accueil

Thierry Astier (maire de Pouzilhac), Xavier Gayte (maire de La Capelle et Masmolène), Bruno Julien (président de l'association des amis du PNR)

17h15-17h45 :

La parole aux experts en présence du vice-Président du PNR du Verdon, maire d'Aups

Qu'est-ce que l'on peut faire ou pas dans un PNR ?

- Quels sont les règles nationales ?
- Quels enjeux sur le périmètre du PNR des garrigues gardoises ?

Combien coûte et rapporte un PNR ?

- Les moyennes nationales
- Zoom sur la dotation biodiversité et aménités rurales

Couche supplémentaire ou outils de simplification ?

- Des exemples de missions confiées au PNR ?
- Quels champs des possibles sur le périmètre du PNR des garrigues gardoises ?

18h-18h45 : pourquoi un PNR sur le territoire ?

Vidéos et table ronde :

- Un maire du Pays d'Uzès, un maire du Pont du Gard, un maire des autres communes du périmètre potentiel
- Représentant de la Chambre d'agriculture, représentant de la Chambre de commerce, Représentant de la Chambre des métiers
- Un membre de l'association des amis du PNR
- Représentant de l'AMF30, représentant de l'AMRF30, représentant de l'association des communes forestières du Gard

18h45-19h statuts de l'association et calendrier

- Remarques sur les statuts
- Consultation sur les actions à soutenir, relayer, initier
- Suites à donner :
 - délibérations des adhérents
 - date de l'AG constitutive

19h : verre de l'amitié